

Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 201

N° 162

mars

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 25 février 2019

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, Mme Danielle Girard, M. Ivo Vandeveld, M. Arnaud De Boisanger, M. Merlet Philippe, M. Alleaume Jean-Paul, M. Laurent Palat.
Absents excusés : M. Philippe Merlet (pouvoir à M. Vandeveld), Mme Nathalie Bouillon (pouvoir à Mme Chiron), M. François Carré.

Secrétaire : M. Ivo Vandeveld.

BUDGET REGIE DE TRANSPORT

Compte administratif 2018

Mme Girard présente le compte administratif 2018 en section d'investissement et de fonctionnement. L'excédent de la section d'exploitation s'élève à 39 673,38 € et l'excédent de la section d'investissement à 24 170,42 €. Le conseil municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion du receveur à l'unanimité. Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit : Au compte 001, en section d'investissement la somme de 24 170,42 €, au compte 002, en section de fonctionnement la somme de 39 673,38 €

Budget primitif 2019

Mme Girard donne le détail des prévisions prévues en Investissement et en fonctionnement. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 130 567,95 € et en section d'investissement à la somme de 171 378,24 €.

M. Alleaume: Quand sera contracté l'emprunt pour le nouveau car et à partir de quelle date commencerons-nous à le rembourser ?

M. le Maire: l'emprunt se fera deux mois avant la livraison et le premier remboursement interviendra en 2020.

M. le Maire: le budget transport s'équilibre par une subvention du budget général.

M. de Boisanger ne comprend pas très bien l'équilibre budgétaire.

M. le Maire lui explique que lors de l'achat du car, l'amortissement a été voté sur 15 ans alors que le bus a été amorti sur 10 ans, il faut donc amortir le solde des amortissements cette année. L'amortissement du prochain bus se fera sur 10 ans.

Il explique aussi que nous voulons garder notre bus par soucis d'économie et de liberté d'actions.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2018

Mme Girard donne le détail aux conseillers municipaux du compte administratif 2018. L'excédent de la section d'exploitation s'élève à 134 688,19 € et l'excédent de la section d'investissement à 144 150,67 €. Le conseil municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion du receveur à l'unanimité.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit : Au compte 001, en section d'investissement la somme de 144 150,67 €. Au compte 002, en section de fonctionnement la somme de 134 688,19 €.

A
U
F
I
L
L
E
D
E
L
A
B
L
A
I
S
E

Budget primitif 2019

M. Alleaume: 52.000m3 ont été vendus mais on vend moins d'eau aux maisons d'habitations raccordées au réseau d'assainissement.

Mme Girard présente le budget primitif aux conseillers.

Il s'équilibre à la somme de 310 404.13 € en section de fonctionnement et à la somme de 345 041.56 € en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019

Tarifs de l'eau et assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants : le prix du m3 d'eau reste inchangé.

H.T. / m³

Eau	1,500 €	TVA 5,50 %
Eau (au-dessus de 500 m ³)	1,250 €	TVA 5,50 %
F.S.I.R.E.P.	0,069 €	TVA 5,50 %
F.D.P.R.E.	0,060 €	TVA 5,50 %
R.P.D.	0,380 €	TVA 10,00 %
R.M.R.C	0,185 €	TVA 10,00 %
Abonnement fixe assainissement	10,000 €	TVA 5,50 %
Taxe Grenelle	0,060 €	TVA 5,50 %
Location de compteur (équipé d'un module cyble)	23,700 €	TVA 5,50 %
Ouverture de compteur	37,910 €	TVA 5,50 %
Compteur gelé diam 15 à 20	104,270 €	TVA 5,50 %
Compteur gelé diam 25 à 40	161,140 €	TVA 5,50 %
Module cyble endommagé	56,870 €	TVA 5,50 %

Questions diverses:

Mme Hardy: Les branches gênantes sur le chemin de la Leu ont été coupées.
du grattage a été mis sur un chemin à St Martin.

M. de Boisanger demande à M. le Maire son opinion quant aux discussions du budget de l'agglo, suite aux difficultés rencontrées avec la SMECAD, chargée de gérer le site de l'ancienne radiotechnique. En effet, le dépôt de bilan de cette société était inéluctable si une nouvelle solution financière n'était pas trouvée rapidement. Le président de l'agglo a proposé au conseil communautaire de reprendre les actifs pour un montant de 20 millions d'euros, après négociation avec de nouvelles banques et de créer un budget annexe qui doit trouver son équilibre sans impacter le budget général de l'agglo. Selon M. le Maire le président de l'Agglo a bien expliqué la situation. M. de Boisanger se demande également si le maire d'une petite commune peut s'opposer aux décisions de l'Agglo. M. le Maire répond par l'affirmative et au Conseil des Maires chaque personne a la possibilité d'intervenir.

M. Palat insiste une fois de plus pour que l'en-tête du Bulletin Municipal mentionne les différentes communes par souci d'égalité. M. le Maire fait remarque qu'administrativement il n'existe plus qu'une commune. M. Palat aimerait qu'on mentionne alors les villages.

M. Alleaume: Le rond-point de Blévy a été réalisé suite à une commission créée à cet effet. Les avis seraient plutôt positifs parmi les habitants car la circulation se serait ralentie et de manière plus importante qu'avec des ralentisseurs classiques.

M. le Maire; la situation n'est pas finalisée, Le rond-point restera en place pendant 2 mois puis une décision sera prise et elle sera ensuite budgétisée et des appels d'offre seront lancés.

M. Chiron confirme qu'il n'y a pas de sons dissonants quant à ce rond-point pour le moment.

SÉANCE DU 8 MARS 2019

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Girard Danielle, M. Caré François et M. Merlet Philippe

Absents excusés : M. Vandeveld Ivo, M. Palat Laurent et Mme Bouillon Nathalie (pouvoir à Mme Chiron Isabelle).

Secrétaire : M. Merlet Philippe

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

M. le Maire présente la balance générale du budget communal 2018

Déficit budget investissement : 76 601.11 €

Excédent budget fonctionnement : 231 301.61 €

Résultat global : le budget présente un excédent de : 154 709.50 €

Après lecture M le Maire donne la parole à Mme Girard.

Mme Girard donne le détail du compte administratif 2018 ligne par ligne.

M. le Maire sort de la salle afin que les conseillers municipaux votent le compte administratif 2018 : adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire précise que le budget est élaboré sur une base inchangée du taux imposition local. La restauration scolaire et son personnel font ressortir un déficit d'exploitation de l'ordre du 28 000 €.

M. le maire propose d'augmenter légèrement le prix du repas de 10 centimes d'euros soit passer de 3.45 € le repas à 3.55 €.

Cette augmentation sera effective en septembre 2019. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le tarif pour la garderie ne change pas et il faut préserver ce service. : 2€ de l'heure.

M. Caré : Le contrat était-il sur trois ans et y avait-il des augmentations annuelles prévues dans celui-ci ?

M. le Maire : Oui, tous les ans les tarifs des repas augmentent légèrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

M le Maire précise que cette année nous prenons sur les excédents pour équilibrer notre budget, même si notre commune n'est pas endettée, nous n'avons plus beaucoup de marge de manœuvre et dans l'avenir il faudra peut-être envisager d'augmenter les taux d'impositions locaux.

M. le Maire présente le budget prévisionnel des investissements 2019 :

Belle Epoque : achat et démolition : 80 000 €

Guirlandes de Noël pour Dampierre : 2 000 €

Giratoire de Blévy : 61 000 €

Luminaire solaire de la Pommeraie : 3 000 €

Travaux aménagement école maternelle de Maillebois : 3 000 €

Mise aux normes Chaufferie salle Polyvalente Maillebois : 24 000 €

Retable Eglise Blévy : 7 800 € Remplacement fenêtres ancienne poste : 7 934.40 €

Couverture local rangement salle polyvalente Maillebois : 4 611.44 €

Achat de chaises et tables (reliquat 2018) : 2 638.80€

Jardin du souvenir Dampierre (reliquat 2018) : 3 500 €

M. Caré : Quid des Tavaux d'isolation des écoles et particulièrement Blévy ?

M. le Maire : Nous ne l'avons pas remis au budget car les études commencées par l'agglomération ont été suspendues par manque de personnel. Celles-ci devraient reprendre après recrutement d'un personnel mais quoi qu'il en soit nous n'aurons pas les devis et les dossiers pour réaliser les travaux en 2019. Le dossier n'est pas abandonné.

M. Caré : le financement du giratoire sur Blévy n'est pas un investissement prioritaire vis-à-vis encore une fois de l'isolation des écoles. D'autant que son efficacité reste à voir.

M. le maire : Pour le giratoire rien n'est acté. Une réunion des membres de la commission sécurité sera programmée prochainement et le projet sera réétudié suite à la mise en place provisoire du giratoire. Néanmoins il faut ralentir la circulation.

La simulation au sol n'est pas l'implantation définitive.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 298 122.75 € en dépenses et en recettes.

Mme Girard donne le détail des prévisions de la section d'exploitation du budget qui s'équilibre à la somme de 782 106.50 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal approuve à la majorité le budget prévisionnel 2019 (1 voix contre, M. Caré)

Approbation du compte de gestion du trésorier.

Investissement dépenses : 208 579.42 €

Investissement recette : 131 978.31 €

Fonctionnement dépenses : 583 752.89 €

Fonctionnement recette : 815 063.50 €

Excédent global : 154 709.50 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Affectations des résultats.

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en recettes pour la somme de 27 322 €.

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- au compte 1068, la somme de 49 279,11 €
- au compte 002, en recette de fonctionnement la somme de 182 031.50 €
- au compte 001, en dépense d'investissement la somme de 76 601,11 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultats.

Demandes de subventions FDI

M. le Maire demande au conseil son approbation pour solliciter des subventions.

Trois dossiers sont éligibles, remplacement des fenêtres, mise aux normes de la chaufferie et giratoire de Blévy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter ces subventions.

Demandes de subventions, fond de péréquation. M. le Maire demande au conseil son approbation pour demander des subventions. Ces subventions peuvent être obtenues sur les investissements de l'année, le plafond est de : 24 500 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'autorisation de demande de subventions.

Questions diverses

M le Maire fait lecture d'un courrier demandant si M. Gorichon a fait une demande pour l'aménagement d'un circuit voitures tout terrain.

M. le Maire : Non, il est sur un domaine privé.

Tour de table

Mme Hardy : Les peintures sur l'arsenal de Maillebois et sur la porte de la chaufferie de la salle des fêtes sont commencées. Une campagne de marquage au sol de la voirie va être mise en place –stop, passages piétons etc...)

M. Alleaume :

Est-ce que le paysagiste va remplacer les arbustes en mauvais états sur la place de Dampierre.

M. le Maire : Nous allons intervenir auprès de lui

Station de relevage de Maillebois : on nous a volé la potence métallique, cela pose un souci pour son remplacement car elle est spécifique.

Mme Chiron :

Transmet à M Le Maire une lettre écrite par les élèves du conseil d'école. De nombreuses demandes sont mentionnées.

M. le Maire : nous allons regarder cela dans le détail.

M. Merlet :

Peut-on regarder pour remettre en état l'éclairage public entre le 4 et le 6 du chemin de Saint Germain, Butte des Châtelets à Blévy. La demande est prise en compte.

Est-il possible de commencer une campagne de curage des fossés, avec les trombes d'eau il y a des soucis sur la voirie comme au carrefour de la route de Châteauneuf et la route de la pommeraie ?.

A-t-on des nouvelles sur le traitement de la retenue d'eau suite à l'aménagement du ralentisseur route de Châteauneuf.

M. le Maire : Non, nous allons relancer le Conseil général.

Est-ce que l'île devant le lavoir de Blévy est communale, si oui à voir avec des bénévoles pour la nettoyer.

M le Maire : nous allons nous renseigner.

A-t-on reçu des lettres pour le grand débat national et qu'elle est la procédure. ?

M. le Maire : nous n'avons reçu qu'un courrier, le cahier est vierge.

Le cahier ainsi que le courrier seront envoyés à la Préfecture.
